Affaire suivie par Michel RUFFIN
mruffin@lillemetropole.fr
Tél : 03 20 21 32 20

Lille, le 22/07/2026

Note aux porteurs de projets :

Objet : Contrat de ville et des solidarités – Campagne 2027.

La campagne de programmation 2027 pour la politique de la ville est désormais ouverte. Celle-ci va se dérouler sous l'animation de la MEL pour un examen conjoint des partenaires bailleurs de fonds que sont la Préfecture, la Région, le Département, la MEL, la CAF et les bailleurs sociaux.

Préparation au dépôt de projets pour cette campagne 2027 :

- Des Groupes d'Appui Technique **(GAT) seront réunis à la MEL**, bâtiment Biotope à Lille, ainsi que dans **les communes d'Armentières, Mons-en-Barœul et Roubaix** à plusieurs dates au **début du mois de septembre et d'octobre** en vue d'échanges à bâtons rompus entre les porteurs de projets et les instructeurs/accompagnateurs ; ils devraient permettre d'expliciter les attendus des financeurs, de conseiller sur la présentation des actions, de repérer des difficultés éventuelles pour les réduire en amont du **dépôt de la programmation le 15 octobre.**
- Les dates retenues pour tenir des séances dans les communes visent à rencontrer en proximité des acteurs des différents secteurs même si ces temps de travail restent bien ouverts à tous les métropolitains.
- La **liste des instructeurs/accompagnateurs, chefs de projet référents** dans les différents services est disponible dans la note de cadrage comme **sur le site web de la MEL ; elle pourrait faire l'objet d'actualisations** en fonction des prises de fonctions de nouveaux personnels.
- Il est rappelé **qu'il convient de prendre attache avec eux en amont du dépôt des dossiers** afin d'être utilement guidé pour conduire les démarches.
- Cela est **incontournable** – les élus ont insisté en ce sens - à la construction des actions, qu'elles soient communales, ou intercommunales et métropolitaines aux synergies plus complexes pour favoriser leur ancrage territorial et la construction de partenariats locaux notamment.

Vous trouverez le calendrier des GATs sur le site de la MEL avec les documents de cadrage proposés par les partenaires bailleurs de fonds.

Dépôt des projets :

- Les dossiers seront **tous déposés** par les opérateurs sur le site web de la MEL pour **le jeudi 15 octobre au soir** au plus tard**,** sachant qu'aucun dossier ne sera accepté hors délai.
- Les pétitionnaires devront **créer en premier lieu un dossier d'enregistrement de structure** qui génère un numéro (transmis par mail par la plateforme DN) à utiliser

ensuite pour renseigner le ou les dossiers d'actions qu'ils souhaiteront déposer pour solliciter des financements.

- **La complétude** de l'ensemble des dossiers est arrêtée au **lundi 30 novembre au soir**. Ils seront alors finis, non modifiables.

Dossiers de la campagne 2027 :

Les formulaires informatiques disponibles sur le site web de la MEL et connectés à la plateforme bien connue – démarche numérique – sont au nombre de 4 :

- dossier d'**enregistrement de structure**, déjà évoqué ; il comprend une série de pièces-jointes relatives à la situation juridique et financière notamment, qui sont ainsi fournies aux administrations **une seule fois** (veiller à communiquer les éléments les plus récents comme les statuts, le RIB, la composition des instances, etc…).

https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/dossier-de-structure-campagne-2027-du-contrat-de-v

- dossier de **demande de subventions « action communale »** pour une présentation détaillée de projets qui s'inscrivent dans les enjeux du CVS métropolitain, ses ambitions, et visent précisément à répondre aux objectifs des volets communaux du Contrat ; il comprend des pièces-jointes de présentation de budgets, de mode opératoire, de bilans définitifs et intermédiaires (actions reconduites et/ou bénéficiant de conventions pluriannuelles d'objectifs, etc…).

https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/programmation-communale-campagne-2027-du-contrat-d

- dossier de **demande de subventions « action intercommunale et/ou métropolitaine » »** pour une présentation détaillée de projets qui s'inscrivent dans les enjeux du CVS métropolitain, ses ambitions, et visent précisément à répondre aux objectifs des volets communaux du Contrat ; il comprend aussi des pièces-jointes de présentation de budgets, de mode opératoire, de bilans définitifs et intermédiaires (actions reconduites et/ou bénéficiant de conventions pluriannuelles d'objectifs, etc…).

https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/programmation-intercommunale-et-metropolitaine-cam-2

- **Le PRE reposera pour les communes** sur le dépôt de 2 dossiers, le premier destiné à présenter l'ensemble des actions à financer (intitulé PRE global actions) alors que le second correspondra uniquement à la partie d'ingénierie du programme (intitulé PRE ingénierie) ;
- **La fiche-action spécifique PRE** vise à réaliser une présentation fine par les structures partenaires, prenant part à la mise en œuvre du PRE global déposé par la commune ; **son utilisation relève librement du choix et des besoins** de chaque ville en collaboration avec la Préfecture pour leur examen conjoint de projet ;
  Elle sera rattachée au dossier de PRE global municipal par le numéro de dossier correspondant que les services municipaux communiqueront à leurs partenaires.

https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/fiche-action-du-programme-de-reussite-educative-pr-2

- **Les actions reconduites ayant bénéficié de financements pluriannuels (CPO)** doivent bien être déposées à nouveau, avec une présentation moins détaillée ; en revanche, **les éléments de budgets prévisionnels ainsi que de bilans intermédiaires et définitifs sont absolument requis**.
  Il est attendu dans le formulaire actualisé de mentionner l'année de démarrage de la CPO et d'y reporter le numéro de dossier de l'année de validation, permettant ainsi aux instructeurs de retrouver l'essentiel du projet initialement examiné.

Documents de la campagne 2027 :

Les partenaires avaient souhaité pour 2026 mieux structurer dès l'amont le travail de réflexion sur le bilan et l'évaluation dont les éléments sont désormais intégrés dès la présentation des objectifs opérationnels dans le formulaire de dépôt d'action.

- Le **nouveau document de bilan intermédiaire qualitatif a été confirmé** et se trouve disponible, téléchargeable en ligne dans les formulaires DN, **c'est celui-ci qu'il conviendra de renseigner et d'ajouter parmi les PJ.**
- Les fiches de bilans intermédiaires et définitifs financiers devenues obsolètes sont définitivement retirées.
- **Elles sont remplacées par un budget sous forme de tableur** (les totaux sont automatiquement calculés) qui intègre **les éléments de budget prévisionnel (pour 2027) d'une part, mais aussi les données financières de bilan intermédiaire de 2026 (pour les actions reconduites).**

Les comités techniques d'instruction : dès novembre 2026 à fin mars 2027

Ces séquences de travail partagé doivent permettre d'examiner entre co-financeurs les actions déposées pour les co-construire dans une démarche d'accompagnement, de qualification en direction des porteurs de projets.

- Les **communes** organisent avec leurs partenaires les séances de travail nécessaires afin de stabiliser les avis avec propositions financières entre **novembre et fin février 2027.**
- La MEL/PV organisera ces mêmes tâches pour le volet intercommunal et métropolitain de la campagne, en liaison notamment avec les services thématiques de la MEL fortement impliqués.

Principes généraux d'examen :

En vue de garantir un travail aussi harmonisé et qualitatif que possible, il convient de se doter de quelques éléments de doctrine, sur l'expression des avis notamment.

- Un avis DEF conjoint des partenaires dès le dépôt du projet, entrainera le rejet de celui-ci car il ne répond pas aux attendus: **arrêt des accompagnements sans réexamen futur ;**
- Les avis RES supposent **l'apport de compléments d'information par les porteurs** qui seront accompagnés par les services instructeurs afin de qualifier le montage d'une action qui retient leur attention ;
- Pour une **meilleure visibilité** des compléments d'information et pièces jointes communiqués par les porteurs de projets, il est demandé que ceux-ci les déposent en bas de la page de demande de subvention, **dans la partie « pièces jointes »** réservée à cet effet ;
- Toute action ayant reçu un avis RES et pour laquelle les **compléments n'auront pas été transmis à la date du comité technique basculera DEF**.

Validation de la programmation 2027 :

Elle devrait avoir lieu en deux étapes, sous l'égide d'un **comité technique dédié** au printemps 2027 pour porter à la connaissance du partenariat les propositions finales d'arbitrages réalisées par les services sous le pilotage de leurs élus et dirigeants de référence.
Le **comité de pilotage du CVS métropolitain** devrait se réunir dans le mois qui suivra pour la validation politique définitive de la programmation.

- **Dès lors,** les notifications administratives de décisions **via la plateforme DN** (dossier accepté ou rejeté) seront réalisées par les communes pour ce qui les concerne.
- **De même,** l'information des porteurs de projets pétitionnaires pour le **volet intercommunal et métropolitain** de la programmation sera menée par les accompagnateurs du service PV de la MEL.